



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 09/05/18

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
Projet de plateforme logistique TERRA 2  
déposé par JMG Partners  
Commune de Saint-Sulpice (81)**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

n°saisine 2018-6093

Par courriel reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie le 08 mars 2018, l'UID DREAL du Tarn a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de plateforme logistique sur la commune de Saint-Sulpice au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 08 mai 2018.